

Image not found or type unknown



Loi chatel - assurance moto - refus de résiliation

Par **fredB**, le **22/03/2011** à **19:19**

Bonjour,
Après avoir reçu ma nouvelle vignette verte 15 jours avant la date anniversaire de mon contrat, je me suis empressé d'adresser une lettre A/R de demande résiliation. L'assureur en question me crée des problèmes, argumentant qu'il ne suffisait pas de demander la résiliation, mais de la demander en invoquant la loi chatel.
Est-il dans son droit?
Merci d'avance
FB